



Frais acquisition supérieurs à ceux publiés

Par **kevin270**, le **15/05/2014** à **13:07**

Bonjour,

j'ai visité une maison, proposée dans un premier temps à 105 000 €. Le site web du notaire annonce sur l'annonce de la maison que les frais d'acquisition pour ce bien sont de 8210 €. Le notaire publie également des annonces sur immonot, frais de négociation inclus. de ce fait, les 8210 € doivent correspondre aux frais de notaire classique hors négo, le prix de 105 000 étant frais de négo inclus.

Bref, j'ai fait une proposition à 92 000 euros auxquels j'avais ajouté mentalement les frais de 8210 € mentionné sur l'annonce de la maison.

Nous avons déposé un chèque de 500 € pour réserver la maison puisque notre prix était accepté.

ce jour, je reçois un mail de la négociatrice qui récapitule les frais : 11 000 euros puisqu'environ 4000 € de négociation ont été ajouté.

Est il possible de faire cela sachant que le site annonce 8210 € de frais d'acquisition. Normalement, ces frais comprennent tous les frais (de vente et de négociation). Il semble un peu fort que les frais pour une maison à 92 000 euros soit supérieurs à ceux d'une maison à 105 000 €

Qu'en pensez vous ?

Ai je une marge de discussion avec le notaire sur ce point ?

cordialement

Par **kevin270**, le **15/05/2014** à **13:33**

je comprends bien, mais en fait il s'agit des frais hors négociation sur le simulateur de la chambre des notaires, il est possible de faire deux calculs : négocié ou pas par un notaire

Or, frais de négociation, cette somme correspond (c'est un peu plus de 8200 euros, je me suis trompé)

si je mets que la transaction est négociée par un notaire, les frais d'acquisition sont de 12 000 euros car les frais d'acquisition, négociation incluse sont réglementés par l'état. Le notaire ne

peut pas ajouter de com' en plus (et heureusement). Toutefois, le notaire a la possibilité d'agir sur cette part sans passer par la chambre des notaires.

Or le notaire a décidé de présenter son annonce frais de négo inclus puis de présenter des frais d'acquisition légaux qui ne comprennent pas cette négociation.

Du coup, suis je en droit d'estimer que je pouvais m'attendre une fois le prix négocié à la même somme qu'annoncé sur le site puisque le notaire publie ses annonces négociation incluse (sachant qu'elle couvre les frais de notaire hors négo et ajoute 1000 euros pour la négociation)

Merci pour votre éclairage.